

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2015/007

Reprise des Résultats de 2014 - Approbation

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après le vote du Compte Administratif 2014, il convient d'affecter les résultats de cet exercice sur l'exercice 2015.

L'excédent net de clôture de l'exercice 2014 s'élève à 2 060 136,49 €.

I. FONCTIONNEMENT :

L'excédent global de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à 393 665,16 €.

Il se compose du résultat brut de fonctionnement de l'exercice 2014, à savoir 40 652,61 €, et de l'excédent cumulé de fonctionnement depuis la création de la collectivité.

Je vous propose de l'affecter sur l'exercice 2015 de la façon suivante :

En fonctionnement, au compte 002, Excédent reporté : 393 665,16 €

II. INVESTISSEMENT :

L'excédent global d'investissement de l'exercice 2014 s'élève à 1 666 471,33 €.

Il se compose du résultat brut d'investissement de l'exercice 2014, à savoir -69 252,81 €, et de l'excédent cumulé d'investissement depuis la création de la collectivité.

Je vous propose de l'affecter sur l'exercice 2015 de la façon suivante :

En investissement, au compte 001, Excédent reporté : 1 666 471,33 €.

www.le-gout-dans-nos-assiettes.com

40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Budget Primitif, les Décisions modificatives et le Compte Administratif 2014,
Vu l'article L2311-5 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

L'affectation des résultats telle que présentée par la Présidente, Madame Emmanuelle CUNY, est approuvée :

Compte 002, Excédent reporté : 393 665,16 €
Compte 001, Excédent reporté : 1 666 471,33 €

Article 2 :

Adopte l'affectation du résultat 2014 et autorise la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 21/05/2015

La Présidente,



Emmanuelle CUNY